

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 avril 2024 à 20 heures 30 minutes  
salle du conseil municipal

Quorum : 7

### Présents :

M. BAYLE Jean-Marc, M. BELLARD Claude, Mme CARCHON Séverine, M. LAFFONT André, Mme OLLIVIER Denise, Mme PINAREL Florence, Mme SANCHEZ Céline, M. TRUFFI Eric

### Procuration(s) :

Mme FERRET-BEZIAT Sylvie donne pouvoir à Mme SANCHEZ Céline, M. DAUBERT Eric donne pouvoir à Mme PINAREL Florence, Mme LAPORTE Anaïs donne pouvoir à Mme CARCHON Séverine

### Absent(s) :

Mme MIROUZE Cécile

### Excusé(s) :

M. BOSC Jean-Claude, M. DAUBERT Eric, Mme FERRET-BEZIAT Sylvie, Mme LAPORTE Anaïs

Secrétaire de séance : M. BAYLE Jean-Marc

Président de séance : M. TRUFFI Eric

1 - CCAS : CG et CA 2023, affectation des résultats

CCAS - dissout au 31/12/2023

Vote du CG et du CA 2023

affectation des résultats

	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022		30636,24		600,00
Réalisation	1507,60	539,00		

### AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence du Président Eric TRUFFI,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	968,60
- un excédent reporté de :	30 636,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 667,64
- un excédent d'investissement de :	600,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	600,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	29 667,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 667,64
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	600,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Caisse des écoles : CG et CA 2023, affectation des résultats

Caisse des écoles - dissoute au 31/12/2023

CG et CA 2023

Affectation des résultats

	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022	42047,02			4,51
Réalisation	72471,69	47341,07		

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil d'Administration de cette Caisse des Ecoles, réuni sous la présidence de Eric TRUFFI, après avoir approuvé le compte administratif

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	25 130,62
- un déficit reporté de :	42 047,02
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	67 177,64
- un excédent d'investissement de :	4,51
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	4,51

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	67 177,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	67 177,64
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4,51

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Station-service : CG et CA 2023, affectation des résultats

Station-service

CG et CA 2023

affectation des résultats

	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022	15870,89			20977,73
Réalisation	302394,32	360963,37		5260,55

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Eric TRUFFI, après avoir approuvé le compte administratif

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	58 569,05
- un déficit reporté de :	15 870,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	42 698,16
- un excédent d'investissement de :	26 238,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	26 238,28

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	42 698,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	42 698,16
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	26 238,28

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Commune : CG et CA 2023, affectation des résultats  
Commune  
CG et CA 2023  
affectation des résultats

	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022		80384,49		229982,36
Réalisation	712335,18	747336,51	326609,88	89210,21

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Eric TRUFFI, après avoir approuvé le compte administratif

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	35 001,33
- un excédent reporté de :	117 894,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	152 895,82
- un déficit d'investissement de :	8 021,82
- un déficit des restes à réaliser de :	234 177,75
Soit un besoin de financement de :	242 199,57

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	152 895,82
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	152 895,82
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	8 021,82

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Station-service BP 2024  
Station-service BP 2024

	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		42698,16		26238,28
	308640,24	271067,13	31363,33	
Autre	5125,00			5125,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 6 - Commune : BP 2024

Fonctionnement		Investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Report 45673,62	Report 7417,31	
Charges à caractère général 273621,65	Contributions directes 411854,40	Dette 65285,00	Dotations 147476,37
Charges de personnel 360727,85	Dotations et participations 255007,35	Dépenses d'équipement 1132360,89	Subventions 131181,87
Autres charges 132337,49	Produit des services 58696,08	Autre 103000,00	Emprunt 995503,91
	Autre 29356,59		
Epargne brute 33901,05			Epargne brute 33901,05
<b>800588,04</b>	<b>800588,04</b>	<b>1308063,20</b>	<b>1308063,20</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 7 - Vote des taux des taxes directes locales 2024

Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2024

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2024 comme suit :

TH : 15,13 %  
TFB : 67,65%  
TFNB : 102,62%

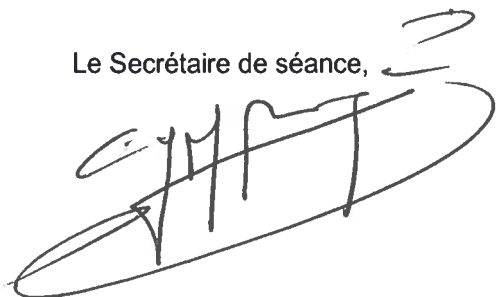
## 8 – tarif du camping

CAMPING DE SIMORRE : TARIF 2024

Le tarif de la nuitée passera de 6,50€ à 7,50€ pour la saison 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Fait à SIMORRE  
Le Maire,